

# Natura 2000

## Un réseau écologique européen

Natura 2000 est un réseau de sites remarquables. Il vise à préserver des milieux naturels (habitats) et des espèces animales et végétales devenues rares à l'échelle européenne. Natura 2000 tient compte des exigences économiques et sociales ainsi que des particularités locales. La création de ce réseau représente un véritable enjeu de développement durable pour des territoires exceptionnels.



### Un site reconnu

En intégrant le réseau Natura 2000, les Basses Vallées Angevines bénéficient d'une reconnaissance au titre des directives européennes « oiseaux » et « habitats ». L'objectif : mettre en œuvre « en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux » des mesures de gestion permettant de préserver les habitats et les espèces vulnérables en voie de disparition.

### Une démarche collective

1 L'Etat, la structure animatrice et les acteurs du territoire (agriculteurs, forestiers, pêcheurs, chasseurs, associations environnementales...) sont réunis au sein du comité de pilotage qui a élaboré le document d'objectifs.

2 La mise en œuvre de Natura 2000 dans les Basses Vallées Angevines est sous la responsabilité de collectivités territoriales rassemblées au sein de la structure animatrice :

- Angers Loire Métropole
- Communauté de communes de la Région de Château-Gontier
- Communauté de communes du Haut-Anjou
- Communauté de communes de la Région du Lion-d'Angers
- Communauté de communes du Loir
- Communauté de communes Loir-et-Sarthe
- Communauté de communes des Portes de l'Anjou

3 Les modalités d'application de Natura 2000 reposent principalement sur le volontariat : contrats de « bonnes pratiques » (favorables à la biodiversité) signés entre l'État et les acteurs locaux (propriétaires fonciers, agriculteurs...) pour l'indemnisation d'actions de conservation et de restauration.



Trillélaive pintade



Toule